

Pas touche à la mixité et à la laïcité !

Peut-on réserver l'accès de certains espaces publics — telle une piscine communale — à un seul genre durant une période limitée (en jours et heures) ? Non, au nom de l'égalité des sexes. Peut-on accepter le port du foulard dans nos écoles publiques ? Encore non, au nom de la séparation entre l'État et la religion.

Une opinion tranchée.

CATHERINE FRANÇOIS

Catherine François est conseillère communale à Saint-Gilles (PS) et attachée au Cabinet du secrétaire d'État bruxellois Alain Hutchinson.



Une question étrange a surgi dernièrement au conseil communal de Saint-Gilles lorsque certains élus locaux du parti Écolo ont proposé de réserver l'accès de la piscine communale aux femmes certains jours de la semaine. Le but étant, bien sur, d'éviter la promiscuité avec les hommes dans un lieu public. Leurs pulsions sexuelles pourraient être tellement irrépressibles et animales qu'elles anéantiraient chez les vertueuses le goût des plaisirs de l'eau chlorée. Cachez ce sein que je ne saurais voir...

Si l'autorité publique ne doit pas tout réglementer, il importe qu'elle garantisse certains principes, que d'autres appellent valeurs, qui préservent notamment la mixité sexuelle dans les lieux publics. Nos arrière-grands-mères se sont battues en faveur de la mixité dans les écoles, le temps n'est-il pas venu de lutter à nouveau contre les vieux démons de l'obscurantisme ?

Les symboles religieux appartiennent aux croyants, et à eux seuls. Cependant, la liberté des cultes et la séparation de la religion et de l'État constituent le fondement central de la coexistence consensuelle entre croyants et non croyants. Il est capital de veiller à ce que, dans un État laïque, l'on puisse concilier cette liberté de vivre sa religion avec cer-

taines valeurs qui fondent notre société. Valeurs comme l'égalité, la mixité, la séparation entre les affaires religieuses et la puissance publique. Nous devons garantir la liberté d'arborez un signe religieux qui permet non seulement de forcer le sentiment d'adhésion à une religion mais renforce aussi le sentiment d'appartenance à une communauté culturelle, tout en maintenant bien évidemment la neutralité de l'État. J'ai longtemps éprouvé des difficultés à intervenir dans le débat sur le port du voile. Non pas par lâcheté mais parce qu'il m'est difficile de faire la synthèse entre deux options : le sacro-saint droit à faire ce qu'on veut de son corps et donc de le couvrir, et le fait de le revêtir d'un masque de tissu, symbole par excellence de l'enfermement et de la sujétion du corps de la femme.

La pratique de la tolérance est garante d'un bon fonctionnement démocratique, mais l'angélisme serait de croire que tout est beau dans le meilleur des mondes.

La laïcité organise sans nul doute le respect des différences au sein de la société. Le lieu privilégié où se noue ce contrat est l'école. Le voile, comme la kippa et toutes les manifestations religieuses, est un défi à l'école publique et la secoue parfois dangereusement. Les enseignants

tér
les
sp
pl
les
s'a
un
da
so
To
rei
gh
lai

tu
ac
sa
tu
p
vc
gi
ri:
pe
pr
re
er
[e
to
de
se
ra
la
er
ce
ni
d'
d
q
p
m
a
se
jv
se
lu
d
d
s'
c
d

“Je veux qu’elles sachent que chaque fois qu’un voile ou qu’un foulard est porté par contrainte en Belgique, nous serons à leur côté pour le dénoncer.”

témoignent de la difficulté d’amener les filles à la piscine, combien les spectacles de fancy-fair posent de plus en plus de problèmes parce que les petites filles sont dénudées et s’agitent en dansant, dévoilant ainsi une impudeur contestée par les fondamentalistes. Les cours de biologie sont également remis en question. Tout ça ne peut nous laisser indifférent. On peut songer aux femmes afghanes qui sont mortes pour avoir laissé apparaître un bout de peau.

Sous couvert de relativisme culturel, ou d’exception identitaire, on accepte les compromis reconnaissant à chacun de poursuivre les coutumes de son pays d’origine. Mais ce particularisme culturel laisse percevoir ses limites et appelle à une vigilance certaine devant le totalitarisme religieux. La tolérance parfois peut devenir intolérable. À lire les propos de Jacob Mahi, professeur de religion islamique, il y a bien péril en la demeure (1) : «notre société, [entendez occidentale] encourage toute forme de permissivité au nom de la liberté de mœurs. La perversion sexuelle devient un signe de la tyrannie de la liberté individualiste. De la pornographie à l’homosexualité, en passant par la prostitution, tout ceci montre combien cette culture du non-sens qui prend forme est le signe d’un malaise éthique». On imagine déjà comment il parle des indécentes qui n’arborent pas le voile et qui poussent aux vices des pauvres mâles concupiscent. Je redoute aussi ceux qui, demain, par moralisation ou préceptes religieux, vont juger certains comportements sexuels comme déviant ou irrévérant. Je veux me souvenir des luttes féministes qui réclamaient le droit au plaisir, le droit de pouvoir disposer librement de son corps sans s’encombrer de tabous et de préceptes religieux. Je ne veux pas d’une société austère et sécuritaire

dont certains croyants pourfendraient les uns et labelliserait les autres. Nous bénéficions ensemble, hommes et femmes d’Occident, d’une liberté de mœurs qui reste presque partout ailleurs dans le monde un rêve inaccessible ou un scandale insupportable. Il importe de garantir ce maintien des libertés individuelles. C’est bien l’enjeu d’une société progressiste : concilier le droit de chacun à jouir du plaisir sans contrainte et sans morale religieuse.

Par ailleurs, si chacune est bien libre de vivre sa foi religieuse individuellement, il importe que cette manifestation ne fasse pas l’objet de pression sociale contraignante qui retentit sur la sphère publique. Or, c’est là que le bât blesse. Comme féministe, je ne peux accepter l’idée que nous cautionnons des comportements moyenâgeux qui clichent la femme sous une forme de domination silencieuse. Je ne peux accepter que l’on infantilise la femme en enfermant sa féminité. Je ne peux accepter que les contraintes sociales et familiales régulent et conditionnent le devenir des femmes et leur émancipation. Notre société a tout à gagner de la mixité sociale et culturelle et de la différence sexuelle.

Pour toutes ces raisons et bien d’autres encore, je souhaite apporter mon soutien comme féministe au combat de toutes ces femmes silencieuses qui arborent le voile par oppression ou autre diktat.

Pour revenir encore à la question de la laïcité, qui prend tout son sens dans la mesure où nous souhaitons maintenir la séparation entre l’État et la religion et si je considère que ce combat n’est ni désuet ni suranné, il importe que notre action se focalise sur la solidarité des femmes, qui vivent en silence cette oppression. C’est la seule porte d’entrée possible. Je ne veux pas qu’elles se sentent lâchées en entendant le discours ac-

tuel du «politiquement correct» où personne n’ose se positionner publiquement sur cette question. Je veux qu’elles sachent que chaque fois qu’un voile ou qu’un foulard est porté par contrainte en Belgique, nous serons à leur côté pour le dénoncer, ensemble, avec fraternité. Nous crierons ensemble sur tous les extrémismes qui enferment le corps de la femme et caricaturent injustement celles qui refusent de le porter comme des femmes indécentes et peu vertueuses, mes amies qui se font cracher dessus par ce qu’elles lèvent la tête avec audace aux pressions de la rue.

La liberté des cultes ne peut entraver la liberté des femmes à s’émanciper en dehors de la contrainte religieuse.

Je ne m’autorise nullement de juger celles qui le portent par volonté, je ne les stigmatise pas. Il est le fruit d’un cheminement spirituel où celui d’un choix vestimentaire exprimant une certaine pudeur. Elles ne sont pas fragiles, elles n’ont pas besoin de notre soutien. Leur voile n’est pas une insulte. Il est le fruit de leur volonté. Je souhaite que celles qui le portent par concession, contrainte ou pour survivre, soient assurées de notre soutien et de notre solidarité.

Mais pas de foulard dans les écoles publiques, pas de fermeture de la piscine publique aux hommes, c’est le socle minimal pour garantir la mixité et réaffirmer que notre société a fait de l’égalité des sexes une valeur indiscutable.

L’équilibre est difficile mais la coexistence de nos différences nous l’impose. C’est à ce prix que les femmes pourront dormir tranquilles et que les sorcières sortiront du crépuscule. ■

(1) *Islam et sexualité entre maîtrise et débridement*, La Libre Belgique, 20 mai 2003.

